

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
No 3705
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

	Pages
<i>L'Eglise et la Fédération Américaine du Travail</i>	1
<i>Directives Sociales</i>	6
<i>Le Travail du Dimanche dans la Boulangerie</i>	10
<i>Nos Assemblées</i>	11

Vol. 7 **MONTRÉAL** No 3
Janvier 1931.

QUI EPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$153,000,000

x

271 succursales au Canada
228 dans la province de Québec
68 dans l'île de Montréal

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement
les plus beaux habits et par-
dessus pour hommes sur ce
continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de
« Semi-ready Ltd » appartiennent
au Syndicat catholique national
de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 7.

MONTRÉAL, JANVIER 1931

No 3

L'Église Catholique et la Fédération Américaine du Travail

Nos amis du « Monde Ouvrier » ont fait grand état depuis quelque temps des manifestations sympathiques du clergé catholique américain à l'égard de la Fédération Américaine du Travail. Ils ont même laborieusement traduit les résumés des discours prononcés par S. E. le Cardinal O'Connell, par les RR. PP. McGuire et Corrigan à l'occasion du Congrès annuel de la F. A. du T., tenu l'automne dernier à Boston.

Loin d'éprouver un stérile dépit de ce rapprochement entre le mouvement ouvrier américain et l'Église catholique, nous en sommes heureux. Bien plus, nous souhaitons que ces relations s'intensifient au point que la Fédération Américaine du travail accepte officiellement la doctrine sociale catholique si clairement définie dans *Rerum Novarum*, *Singulari Quadam*, dans la récente Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart. Ce serait alors facile pour le mouvement syndical catholique de s'entendre harmonieusement avec la F. A. du T. ainsi modifiée.

La hiérarchie catholique américaine se tient en relation avec le mouvement ouvrier américain; elle collabore à son oeuvre; essaie de l'orienter dans le sens chrétien. Nous n'avons pas à la juger, mais nous croyons que c'est une politique sage.

En celà, la hiérarchie catholique américaine ne sous-estime d'aucune façon

le mouvement syndical catholique des pays étrangers. Il reste que le syndicalisme catholique est la modalité idéale d'organisation dans des régions, comme la nôtre, où plus des trois quarts des travailleurs susceptibles de syndicalisme professent la religion catholique.

C'est le droit et le devoir de l'Église de faire pénétrer d'abord chez les catholiques et ensuite chez les chrétiens et les infidèles les enseignements sociaux catholiques. Le magistère de l'Église est universel et de la sorte s'impose à tous les êtres humains. L'Église n'agit pas autrement, quand il s'agit de rappeler son enseignement sur des questions fondamentales, comme le mariage, l'éducation de la jeunesse, la paix des nations, etc. . . .

L'Église est la gardienne de la vérité. Il est impossible donc d'apporter une solution vraiment juste au problème social, si l'on s'écarte des directives qu'elle trace. A la base de cette solution du problème social, l'Église pose le respect de la justice et de la charité, par tous les éléments de la production. Qui nierait que cette directive soit l'unique vraie? Mais quand on parle de justice et de charité, on doit avoir en vue une justice et une charité chrétienne, d'ordre surnaturel; autrement, nous aurons vite à faire face à l'image de ces vertus, à un humanitarisme bienveillant, pour atteindre

Srs Grises de Montréal

Prov. Nicolet

Archives

en cas de conflit, à l'égoïsme brutal et dominateur.

L'Eglise, dans l'état actuel de la société, recommande l'établissement d'associations ouvrières s'inspirant ouvertement du catholicisme; les déclare même moralement nécessaires. La raison et l'expérience s'accordent à souligner l'excellence de cette directive.

L'Eglise demande aussi, quand le bien commun l'exige, l'intervention de l'Etat; cette intervention doit protéger les travailleurs faibles; elle est une sauvegarde pour les patrons; pour la société une source de paix et de prospérité. Il va de soi que là encore l'intervention dont parle l'Eglise doit être basée sur les principes de la sociologie catholique.

Cette doctrine sociale catholique dont nous indiquons à larges traits les principes directeurs, l'Eglise et ses pontifes la prêchent, la publient jusqu'aux extrémités de la terre. C'est dans son rôle d'enseigner les nations.

Aux Etats-Unis comme ailleurs, il y a des âmes à sauver et l'Eglise y prêche sa doctrine salutaire avec la même foi et le même zèle, tenant compte avec sa sagesse traditionnelle des circonstances de lieu, de population, d'extension de la foi.

Il est certain — et c'est là notre conclusion — que le travail américain a

grandement besoin d'être évangélisé et nous le croyons avec d'autant plus de fermeté que nous parcourons l'article suivant, reproduit in extenso de la grande revue catholique américaine hebdomadaire « America », numéro du 3 janvier 1931.

Nous ajoutons toutefois que nous prenons la responsabilité de la traduction qui est de nous.

Gérard TREMBLAY.

* *

« En jetant les yeux sur les problèmes du travail, dans ce pays, nous avons pour l'avenir des visions sombres et décourageantes: sombres, à cause de l'immensité presque sans précédent des souffrances humaines qui noircissent le tableau et décourageantes, parce que peu d'hommes dans ce pays savent la façon de guérir ces maux, où s'ils la connaissent, sont disposés à appliquer le remède.

En mars dernier, le président Hoover a déclaré publiquement que la « dépression » alors existante n'était que temporaire et qu'elle se terminerait en deça de soixante jours. Toutefois, les conditions sont devenues pires. Probablement à aucune époque dans notre histoire la misère n'a été plus répandue; la chose

Téléphone: UPTown 5220

ALBAN JANIN,
Président et directeur-gérant.

A. JANIN BUILDING CO. LIMITED

(Successeurs de Robertson & Janin Co. Ltd.)

ENTREPRENEURS

1460, SHERBROOKE OUEST (près Mackay) MONTRÉAL

du reste a été admise franchement par M. George W. Wickersham, dans une conférence donnée à la radio, au cours d'une émission transcontinentale, le 11 décembre 1930. L'empressement des politiciens à se faire du capital de tout bois, même de la souffrance humaine, a été le point marquant de la conduite des hommes, théoriquement nos supérieurs, constitutionnellement nos simples serviteurs, de telle sorte que même à l'heure actuelle la terrible étendue du chômage n'est pas admise de façon officielle. La statistique officielle indiquant 3.000.000 de chômeurs, hommes et femmes a été rejetée avec vigueur au cours d'un débat au Sénat, il y a quelques semaines. Un statisticien compétent de Washington, qui doit taire son nom, a évalué le nombre des salariés sans-travail entre 6,000.000 et 8,000.000. Ceci veut dire

qu'entre 20.000.000 et 30.000.000 de dépendants doivent faire face à la misère.

Nous l'avons dit et répété fréquemment, les soupes publiques, les longues files de quémandeurs de pain, les crédits locaux et fédéraux n'apportent aucune solution au problème. Au mieux, ils satisfont à un besoin immédiat et pressant et par ailleurs, ils ont le tort de persuader l'opinion publique que ce genre d'assistance est et doit être le moyen normal de diminuer les tensions sociales et se trouve la réponse adéquate aux demandes des salariés.

La philosophie sociale, qui fait du salarié un travailleur à temps réduit et ne recevant de la sorte qu'un salaire insuffisant, alors qu'elle permet aux sources de la richesse d'affluer dans des combines dirigées par une minorité de gens,



IL N'AVAIT PAS PRÉVU...

la crise, les créances différées, et son compte courant fut sans couverture suffisante.

Il importe de vivre en sécurité et le moyen le plus sûr pour l'homme d'affaire, c'est de maintenir un compte courant très garni.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social : Montréal

tend à créer quarante millions d'esclaves qui haïssent leurs maîtres.

Et cependant c'est la philosophie défendue en haut lieu dans ce pays. Il semble maintenant que l'on puisse supporter la durée du temps qui s'écoulera avant que ces esclaves se révoltent.

Très malheureusement, en cette période de crise, le travail n'a jamais été plus désorganisé ni moins sagement conduit et conseillé. Quelques-unes des industries les plus considérables ne sont organisées, en ce pays, d'aucune façon; quelques autres voient grandir l'union locale de compagnie (company union). La tentative d'organiser les ouvriers du textile du Sud en groupements ouvriers indépendants n'a pas réussi et à la fin

de cette année, on apprend l'éviction des salariés esclaves et rebelles des maisons possédées par les compagnies.

Durant ce temps, la Fédération Américaine du Travail s'occupe de politique, de politique mesquine et partisane et regarde tout cela sans y apporter d'aide et à Chicago, New-York et dans d'autres villes, des bandits et des assassins se préparent à prendre le contrôle des unions locales.

Les nombreuses années durant lesquelles le travail organisé, dans son ensemble, s'est appuyé sur la théorie qu'on devrait exclure de ses délibérations et de ses programmes, tout motif et tout argument d'ordre religieux, ont porté leur inévitable fruit. En disant adieu à la religion, les organisations ouvrières mal conduites ont d'abord dit adieu à la moralité naturelle et ensuite au sens commun. Et c'est ainsi que l'histoire se répète.

Le temps peut n'être pas mûr pour la formation de syndicats catholiques, fondés sur les principes catholiques. Mais le travail organisé ne peut trouver aucune politique qui soit à la fois rénovatrice et chrétienne sans être basée sur les enseignements sociaux de l'Eglise catholique. »

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

Pierre et Peter-
Les Joyeux Garçons

(Leurs calambours et
jeux de mots)

— 2007 —



dites simplement—
“Bière **Black Horse** Dawes.
s.v.p.”!

DIRECTIVES SOCIALES

Nous traversons une époque de rajustements. Des conditions économiques nouvelles ont créé des situations inconnues jusqu'ici et qui requièrent de promptes solutions.

Devant ces problèmes quelle sera l'attitude des catholiques canadiens : hommes politiques, hommes d'œuvres, financiers, industriels, ouvriers ?

La plupart, démunis de toute doctrine sociale, ne sont-ils pas exposés à n'agir que par impression, au gré de leur tempérament ? Sans boussole sûre pour les guider, ils offriront le spectacle d'hommes qui marchent à l'aveugle et, bien que professant la même foi, se contredisent les uns les autres sur d'importantes questions ?

Aux prises avec la même difficulté, les catholiques de plusieurs autres pays se sont tournés vers l'Eglise. Celle-ci, il est vrai, n'a pas encore publié de code où chacun de ces problèmes modernes soit étiqueté et résolu, mais de son enseignement il est possible de tirer des principes qui en éclairent les données et permettent de les résoudre judicieusement.

En France, en Belgique, en Espagne, en Suisse, ailleurs encore, des groupes se sont ainsi formés, sous le patronage de l'épiscopat, et ont fourni à leurs compatriotes de lumineuses directives. Le

plus célèbre est, sans contredit, l'*Union internationale d'Etude sociales*, fondée à Malines par S. Em. le cardinal Mercier, pour les catholiques français et belges, puis devenu peu à peu international.

C'est une initiative du même genre qui vient de naître au Canada. En fait, depuis l'année 1920, les Semaines sociales diffusent à travers notre pays la doctrine catholique. En des conférences où la science doctrinale s'allie à une observation minutieuse des faits, ses professeurs ont exposé, sur les principales questions qui agitent aujourd'hui la société, l'enseignement des Papes et l'ont appliqué à notre propre situation. Neuf volumes imposants témoignent de ce fécond labeur.

Mais il y avait quelque chose de plus à faire. Ces conférences ne sont pas accessibles à tous. Leur ampleur, leur caractère scientifique, la forme didactique qu'elles revêtent, les réservent à une élite. En outre, bien qu'elles se présentent sous les auspices d'une institution qui en accepte les idées maîtresses, il se peut que, sur des points de détail ou dans des questions libres, elles n'expriment que la pensée personnelle du conférencier.

Des déclarations fermes, brèves, exhaustives, émanant d'un groupe uni et

dont l'autorité s'impose : voilà ce que réclamait bon nombre des nôtres.

Ces directives ne sont pas toujours faciles à donner. Les problèmes sociaux sont complexes. On a vu ailleurs des catholiques les envisager différemment, se dresser même en écoles opposées et lutter âprement entre eux. Mais les enseignements des Papes, dans ce domaine, se font de plus en plus précis. Rares sont maintenant les questions où, pour ceux qui les ont étudiées à la lumière de Rome, de profondes divergences de vue soient possibles.

La Commission générale des Semaines sociales a donc cru qu'elle avait sur ce terrain un rôle à jouer qu'elle se devait de compléter son œuvre d'apostolat intellectuel.

Composée d'une trentaine de membres, tant laïques qu'ecclésiastiques, représentant toutes les parties du pays et toutes les classes de la société, et dont le choix doit être approuvé par l'épiscopat, qui mieux qu'elle pouvait consacrer à ces problèmes l'attention nécessaire et fournir, à ceux qui cherchent la lumière, une doctrine sûre et cohérente.

Elle s'est donc mise à la tâche. En novembre dernier, en une première journée d'étude, à laquelle assistaient deux évêques, un député fédéral, plusieurs professeurs d'Université, des théologiens, des juristes et des économistes de marque, ses membres ont étudié la politique économique de l'État, dans les relations entre le capital et le travail, et la question des assurances sociales.

Un rapport soigneusement élaboré fut présenté sur chaque sujet, puis une discussion amicale suivit qui permit de préciser certains points et d'en arriver à des conclusions doctrinales adoptées par tous. Voici en quels termes elles ont été formulées :

La raison d'être de la société civile étant l'impuissance des individus et des familles à maintenir l'intégrité de leurs droits et à déployer la plénitude de leurs énergies, l'État apparaît comme revêtu d'une double fonction : l'une, primordiale et fondamentale, ayant pour objet la protection des droits des individus, des familles et des organismes sociaux, l'autre, secondaire et supplétive, visant plutôt à leur prospérité et à leur bien-être.

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

Permettez-nous de vous suggérer d'offrir à votre famille, comme cadeau du jour de l'an, l'une de nos polices nouvelles à primes peu élevées.

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,
Succursale rue Sainte-Catherine
Edifice Confederation, Montréal.

F. W. BENN, Gérant,
Succursale rue Saint-Jacques,
Edifice Transportation, Montréal.

De cette double fonction de l'État découle son rôle en matière économique, dans les relations du Capital et du Travail.

Depuis l'apparition du machinisme et le développement de la grande industrie, le rôle de l'État, dans l'exercice de sa fonction tutélaire et supplétive, s'est considérablement accru et son action s'impose désormais dans plusieurs domaines avec une nécessité de plus en plus urgente.

Si la sauvegarde de la propriété privée demeure toujours l'objet de sa vigilance assidue, les besoins et le bien-être de la classe ouvrière sollicitent tout particulièrement son intervention. L'État doit exercer sur le monde du travail une surveillance sérieuse en vue d'empêcher ou d'écarter les abus considérables, et voir à ce que le travail de l'ouvrier se fasse dans des conditions de protection suffisante et d'hygiène satisfaisante.

L'élaboration d'une législation sociale s'impose. Cette législation, variable suivant les temps, les pays et même les diverses classes de la société, portera principalement sur les points suivants: reconnaissance des associations professionnelles; fixation d'un salaire minimal; respect du repos dominical; durée maximale de la journée de travail; interdiction du travail de nuit en dehors des cas de nécessité; protection des femmes et des enfants à l'usine; établissement des caisses d'assurance contre les accidents, la maladie, la vieillesse, le chômage; fondation de tribunaux de conciliation et d'arbitrage pour le règlement des difficultés.

L'État peut, doit même, favoriser par des primes, des octrois, des allocations, des récompenses, les oeuvres écloses sous le souffle de l'Église ou issues de l'initiative privée et qui sont de nature à améliorer le sort des travailleurs, telles que les logements sains, les jardins ouvriers, les établissements de crédit, les caisses d'épargnes, les sociétés mutualistes, les coopératives, etc.

L'État peut, en un mot, intervenir partout où le bien social est directement en cause, mais son action doit s'harmoniser avec la liberté sagement comprise et sagement appliquée.

Ce qu'il faut craindre, c'est moins l'intervention de l'État que la manière dont il intervient; ce qu'il faut redouter,

Tél.: CRescent 4167-68

J. A. ST-AMOUR, Ltée

Entrepreneurs Electriciens

6575, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL

Tél.: AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

*Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie*

Spécialités : Plans de pouvoir
Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

c'est moins l'action qu'il peut exercer, que les principes qu'il met à la base de son action.

L'intervention de l'État, fondée sur les principes de la sociologie catholique n'offre aucun danger; elle est, au contraire, pour les ouvriers une protection, pour les patrons une sauvegarde et pour la société une source de paix et de prospérité.

Appelée en outre à se prononcer explicitement sur l'établissement des assurances sociales dans notre province, l'assemblée s'y déclara favorable.

La Commission des Semaines sociales n'entend pas évidemment présenter ces déclarations comme une doctrine infail-

liblé ni mettre en doute l'orthodoxie de ceux qui n'y adhèreraient pas. Ses membres croient cependant qu'elles offrent aux catholiques, désireux de s'unir et de faire oeuvre constructive, un programme ferme, en harmonie avec la philosophie chrétienne et les directives des Papes et qui tient compte de la réalité des faits.

Puisse ce premier effort opérer le ralliement des esprits et nous acheminer vers l'élaboration d'un véritable code social dont pourront s'inspirer tous ceux qui chez nous travaillent au maintien de l'ordre et au bien-être de la société.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S.J.,
(de la Vie Nouvelle).

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

Le Travail du Dimanche dans la Boulangerie

Les directeurs de la campagne contre le travail du dimanche dans la boulangerie ont le plaisir d'ajouter plusieurs nouveaux noms à la liste déjà imposante des boulangers qui respectent le repos dominical. Quelques maîtres-boulangers ont donné tout dernièrement leur entière adhésion à la campagne des Syndicats Catholiques; d'autres ont promis de fermer bientôt leurs portes.

Les Syndicats Catholiques remercient très cordialement les puissantes associations, celles des Voyageurs de Commerce et des Anciens Retraitants entre autres, qui, dans cette oeuvre, leur prêtent un si précieux concours.

Nous donnons ci-après la liste révisée des boulangers qui actuellement ne travaillent pas le dimanche; nous vous demandons, catholiques, de leur donner tout l'encouragement dont vous êtes capables.

On remarquera la suppression de quelques noms de maîtres-boulangers qui ont repris le travail du dimanche. Attention !...

Maîtres boulangers qui ne travaillent pas le dimanche à Montréal

Adrien Brulé, 4246, Des Érables;
J.-W. D'Arçon, 4653, Christophe-Colomb;
Adonias Vézeau, 1854, Dorion;
J.-H. Berthelet, 10740, St-Denis;
M.-R. Cadieux, 6542, St-Hubert;
Geo. Rivet, 1513, Davidson;
Alph. Durivage, 5276, Fabre;
J.-Émile Lecavalier, 2222, Blvd Gouin, Cartierville;
Louis Bertrand, 8954, Lajeunesse;

Clément Langevin, 1003, Egan, Verdun;
Jos. Robin, 86, Blvd St-Michel;
Art. Lasonde, 5166, Des Carrières;
Joseph Rancourt, 2020, Chambly;
A. Plante, 6065, Blvd Monk;
Henri Lacombe, 551, Louis Veullot;
Ephrem Daigneault, 7521, Bazer;
E. Gendron, 5802, 1e Ave., Rosemont;
C. Himbault, 299, Maria;
J. Olivier, 36, Archibald;
H. Lalonde, 313, Decourcelle;
N. Desjardins, 1808, Notre-Dame O.;
S. Joly, 6096, Mazarin;
Gagnon et Fils, 263, Principale, Saint-Laurent;
C. Lamothe, 145, St-Philippe;
A. Charland, 149, Angers;
E. Charland, 1593, de l'Église;
A. Lalonde, 5057, Ste-Marie, Fitz. 9470;
A. Gervais, 1134, Blvd Gouin E.;
Dufresne et Manville, 3236, Rouville;
A. Chevalier, 1621, Letourneux;
B.-D. Gaudry, 7151, Chateaubriand;
Dollard Guay, 11906, Notre-Dame, Pte-aux-Trembles;
E. Desroches, rue Champagne;
A. Legault, 306, Ste-Marguerite;
J.-E. Cloutier, 2264, Fullum, Am. 0606;
A. Masson, 4751, Pontiac;
E. Gascon, 7519, Boyer;
Joseph Gariépy, 7739, Drolet;
A. Grégoire, 2168, Centre;
Boire et Frère, 414 Des Ormeaux;
Joseph Coursol, 149, St-Joseph;
Mme Dulude, 782, Ste-Marguerite;
Joseph Desrosiers, Papineau;
Adrien Brulé, rue Papineau;
Joseph Rancourt, rue Chambly;
Perrault et St-Pierre, rue Larivière;
Clément Desrosiers, 2118, Papineau;
Alexandre Couture, 2118, Papineau.

NOS ASSEMBLÉES

1. — Au Conseil Supérieur

Mercredi soir, 21 janvier, avait lieu aux Syndicats Catholiques la soirée d'ouverture du Conseil Supérieur. La salle principale de l'édifice s'était remplie à pleine capacité d'ouvriers désireux d'entendre la voix de Sa Grandeur Mgr Gauthier.

Etaient aussi présents les représentants des principales Communautés religieuses : Dominicains, Jésuites, Franciscains, Oblats, Religieux de Ste-Croix ; MM. les abbés A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, Louis-Anne Lafortune, A. Leclair, J. Judes, A. Lussier et les principaux représentants des Syndicats de Montréal et de Québec.

M. Clovis Bernier, président du Conseil Central, souhaite la bienvenue à Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque, aux membres du Conseil et souligna les grands avantages que retirent les Syndicats Catholiques d'une aussi sûre direction. Puis M. l'abbé Boileau fit un brillant exposé des oeuvres accomplies par les Syndicats Catholiques au cours de l'année dernière. Le discours de M. l'abbé Boileau paraîtra in extenso dans le prochain numéro de la Vie Syndicale. Les RR. PP. Forest, O.P., Déléry, S.J., Auger, O.F.M., Bonhomme O.M.I., Hébert, C.S.C. ont aussi porté la parole : celui-ci parla de « l'expérience que donne

le contact avec l'ouvrier » ; celui-là appuya sur le rôle de l'Eglise dans les questions sociales ; cet autre encore, des principes du socialisme chrétien.

« Je n'ai pas besoin de présentation aux Syndicats Catholiques, nous dit Mgr. Gauthier, je suis un des plus anciens membres avec M. Filion... J'ai toujours eu la foi la plus absolue non pas en l'avenir, mais en la nécessité des Syndicats Catholiques. » Puis Mgr. Gauthier nous dit pourquoi il porte une attention toute spéciale à la classe ouvrière et pourquoi avec le Souverain Pontife il appelle tous les laïcs à l'action catholique.

Le grand péril qui menace aujourd'hui l'ouvrier, c'est le communisme. Si nos ouvriers savaient qu'en Russie règne un véritable esclavage, ils ne prêteraient pas foi à toutes ces doctrines. L'ouvrier Russe travaille pour un salaire de famine : c'est pourquoi la Russie peut faire à notre pays une telle concurrence que si nos gouvernants n'opposent pas une barrière tarifaire à l'exportation soviétique plusieurs de nos usines seront dans l'obligation de fermer leurs portes et le chômage prendra une extension considérable. Mais le premier but des communistes, ajoute Sa Grandeur, est de détruire le règne du Christ. C'est dans ce but qu'ils s'attaquent à la religion et essaient de diminuer le prestige

du Clergé et des Communautés religieuses.

Mais au milieu de ses soucis, Mgr l'Archevêque a la consolation de voir l'idée syndicale se répandre de plus en plus. Il voudrait que les ouvriers catholiques mettent encore plus de zèle à promouvoir la doctrine syndicale afin de mettre une digue à la propagande soviétique.

Mgr fait ensuite l'éloge de nos Cercles d'Etude. « Nous ne saurions pas, dit-il, avoir des Syndicats vraiment solides sans y mettre à la base un cercle d'étude. C'est grâce à eux si nos Canadiens peuvent parler avec tant de sens de tous les problèmes sociaux. »

Sa Grandeur termine sa brillante allocution en exhortant les ouvriers à l'amour du travail et à l'économie.

2. — Au Cercle Léon XIII

Nous croyons intéresser les lecteurs de la Vie Syndicale en reproduisant ce compte-rendu paru dans les journaux de la ville.

A la dernière assemblée du Cercle Léon XIII tenue le 16 janvier dernier, dans la salle principale des Syndicats Catholiques, et présidée par M. L.-M. Gagnon, M. Gérard Tremblay, secrétaire-général des Syndicats catholiques, exposa avec clarté la question des Assurances Sociales en France.

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,
McDougall, Outremont, ATlantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée

Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MARquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

Tél.: AMherst 9480

A. DURIVAGE

BOULANGER

5276, RUE FABRE, MONTRÉAL

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de toutes sortes, une spécialité.

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

C. BRUNET, A. PELLETIER,
Président. Vice-président.
J. BRUNET, H. DUBOIS,
Dir.-gérant. Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET

Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LANcaster 7700-3378.

M. Gérard Tremblay ne se perd pas en considérations préliminaires : il donne la date (28 avril 1930) de l'adoption définitive de la loi française, explique brièvement la définition de l'assurance sociale, énumère les risques couverts par l'assurance française: maladie, maternité, invalidité prématurée, vieillesse et décès, puis entre dans son sujet qu'il divise comme suit: Catégories d'Assurés, Risques Couverts, Ressources et Administration.

Catégories d'assurés

Les assurés, nous dit le conférencier, se divisent en deux groupes: les assurés obligatoires et les assurés libres. Tombent sous le coup de l'assurance obliga-

toire tous les salariés des deux sexes qui, dans les petites villes, gagnent moins de 15,000 frs par an ou qui, dans les villes de plus de 200,000 habitants, reçoivent une rémunération annuelle moindre de 18,000 frs. Ce salaire limite est élevé de 2000 frs pour un enfant à charge (i.e. ayant de six semaines à seize ans), de 4000 frs pour deux enfants; il est porté à 25,000 frs pour trois ou plus de trois enfants. L'ouvrier est assujéti à l'assurance obligatoire jusqu'à l'âge de 60 ans. La loi prévoit ensuite quatre groupes d'assurés facultatifs: les non-salariés: fermiers, cultivateurs, artisans, petits patrons, travailleurs intellectuels dont le revenu annuel ne dépasse pas celui des assurés obligatoires; les femmes non-salariées des as-

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
 Sec.-Trés. Prés.-Gérant
 Bureau :
 Tél. CHerrier 3191-3192
ULRIC BOILEAU,
Limitée
 ENTREPRENEURS
 G É N É R A U X
 ÉDIFICES RELIGIEUX.

 4869, rue Garnier, Montréal

Le jour : HArbour 4254 Le soir : ATlantic 4854
Tremblay, Delorme & Cie
Assureurs
 Feu - Accidents - Automobiles
 Responsabilité patronale - Vol
ÉDIFICE VERSAILLES
MONTRÉAL

Tél. FRontenac 9348 K. C.
 SATISFACTION GARANTIE
ERNEST MEUNIER
Marchand Tailleur

 994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL
 (2ème porte du Parc LaFontaine)

surés obligatoires; les assurés dont le salaire ou le revenu vient à dépasser le maximum prévu par l'assurance obligatoire; les pensionnés de vieillesse qui désirent le faire peuvent conserver pour eux et leur conjoints, moyennant une cotisation annuelle de 15 frs au moins, les bénéfices des prestations en nature de l'assurance-maladie. (art. 18).

Risques couverts

Le conférencier absorbe ensuite la question des risques couverts par l'assurance. Ces risques se divisent comme suit : risques de répartition, liquidés tous les ans et compensés par la contribution, ce sont la maladie, la maternité et l'indemnité au décès; les risques de capitalisation, couverts par le placement à intérêt composés des sommes versées par chaque assuré pendant nombre d'années, comprenant la vieillesse et l'invalidité; enfin risques spéciaux, charges de famille et chômage involontaire.

Dans tous ces cas la loi garantit des prestations en nature ou en espèce. Tantôt, comme dans la maladie, la caisse

remboursera 85 p.c. du coût des produits pharmaceutiques, fournira l'hospitalisation, paiera les frais de transport et les traitements spéciaux en plus, à partir du sixième jour, elle donnera en argent la moitié du salaire de base. Tantôt, et c'est le cas de la maternité, la femme assurée ou l'épouse de l'assuré recevra tous les soins médicaux et en plus une allocation de demi-salaire et d'allaitement. Au décès l'assuré reçoit 20 p.c. du salaire annuel moyen et jamais moins de 1000 frs. La loi favorise d'une façon toute particulière la famille nombreuse: c'est en ce sens qu'elle accorde des majorations pour charge de famille dans les cas de maladie, de maternité, d'invalidité, de décès et qu'elle assure aux veuves une pension temporaire pour chacun des enfants de moins de 13 ans au-delà du second.

Ressources et Administration

Du mois d'août au mois de novembre 1930, la caisse de France a recueilli \$830,000,000 de francs. La moitié des cotisations est payée par l'employeur, l'autre moitié par l'employé. L'état supplée pour les risques spéciaux à l'aide

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

Tél.: UPtown 5042

E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer
1440, rue Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

des économies faites par la diminution des frais d'assistance publique, des dons, des legs et de taxes prélevées sur les jeux.

M. Gérard Tremblay termine son étude sur l'assurance en faisant un bref exposé de son mode d'administration et de gestion. Le ministre du Travail à la tête d'un Conseil Supérieur de 61 membres représentant les assurés, les employeurs, les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes, est tenu d'assurer l'application de la loi et d'examiner toutes les questions qui s'y rattachent. La gestion se fait par quatre caisses nommées : caisses départementales officielles, caisses primaires libres pour les risques et représentation; caisses

primaires libres pour risques de capitalisation, au sommet: fonds de majoration et de solidarité, et fonds de compensation et de garantie.

A la suite de la conférence de M. Tremblay et des remerciements du président, quelques membres s'appliquèrent à faire ressortir les grands avantages qu'apporte aux ouvriers l'assurance sociale. D'autres, portés au libéralisme économique, ont prétendu que l'Etat outrepassait ses droits en rédigeant une loi d'assurance sociale; afin de rendre cette dernière question évidente pour tous, M. l'abbé Lafortune fera à la prochaine réunion du Cercle Léon XIII, le 28 janvier, une étude sur les droits de l'Etat.

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, Limitée

Maison fondée en 1874.
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL



*Les imprimeurs de la « Vie Syndicale »
font une spécialité de rapports,
périodiques, revues. Bon ouvrage
exécuté à prix raisonnables, DANS
LE TEMPS CONVENU. Corrections
réduites au minimum par la
compétence du personnel.*

✂ ✂

Thérien Frères LIMITÉE

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HArbour *5288

3. — Au Conseil Central

A sa dernière assemblée tenue le 22 janvier, le Conseil Central des Syndicats Catholiques a passé une résolution concernant son attitude au sujet de la participation éventuelle de ses membres à la politique active. Voici le texte de cette résolution, qui fut proposée par M. O. Fillion, secondée par M. F.-A. Panneton, et adoptée à l'unanimité, moins un dissident :

« Attendu que la rumeur veut qu'un membre de nos syndicats semble devoir se lancer dans la politique active. Il nous paraît opportun de saisir cette occasion pour affirmer publiquement les principes du syndicalisme regardant la politique de parti :

1° — Les syndicats ouvriers sont des corporations professionnelles au même titre et dans la même mesure que tout syndicat des classes libérales et patronales ;

2° — L'Union de Fribourg, présidée par le Cardinal Mermillod a défini en ces termes le régime corporatif :

« C'est le mode d'organisation sociale qui a pour base le groupement des hommes d'après la communauté de leurs intérêts naturels et de leur fonction sociale, et pour couronnement nécessaire la représentation publique et distincte de ces différents organismes.

« On peut dire que le régime corporatif est la condition nécessaire d'un bon régime représentatif, ou encore que l'ordre professionnel est la base normale de l'ordre politique.

« La corporation, étant une institution publique, doit avoir ses représentants dans les conseils de la Commune, de la Province et de l'Etat.

« La plus grande diversité règnera d'ailleurs selon les pays, les traditions historiques et les besoins passagers des intéressés, dans le mode d'élection, la composition des corporations et la pro-

portion dans laquelle elles seront représentées dans les différents Conseils du Pays. »

« C'est de cette définition que les démocrates chrétiens de Belgique se sont prévalus pour participer comme corps distinct à la représentation politique de leur pays et aucune autorité ecclésiastique ne les a blâmés d'agir ainsi.

3° — Pour des raisons d'opportunité pleines de sagesse et que les Syndicats tiennent à respecter scrupuleusement, il est compris que ces derniers entendent tenir en matière politique d'aucune sorte, la neutralité la plus absolue.

4° — Les Syndicats Catholiques n'ont pas plus le droit que le Barreau, la Chambre des Notaires ou le Collège des Médecins d'interdire à l'un de leurs membres de s'occuper de politique, si c'est là son désir, si ce n'est dans des cas exceptionnels où l'honneur professionnel serait en cause et où, pour ce qui nous concerne, la foi ou la morale serait en jeu.

5° — Il y a trop d'illustres exemples dans notre mouvement d'hommes tenant des postes en vue dans la politique en Europe, pour ne pas accorder la même liberté aux officiers de notre mouvement, comme à tous les membres : Ainsi, le président actuel de la Confédération des Syndicats Chrétiens Belges, M. J.-R. de Bruyne, est député de la Chambre ; le président de celle d'Anvers, M. H. Marck, est député d'Anvers ; le président du Bureau du Comité Exécutif, M. H. Heyman, est député de Saint-Nicolas et Ministre du Travail ; le président de la Ligue Provinciale du Lymbourg, M. Van Caenéghe, est député de Hasselt. Et que d'autres nous pourrions nommer.

Bien que nous ne voyions pas de raison de paralyser les légitimes initiatives politiques ni de nos membres ni de nos officiers, nous réaffirmons hautement que le syndicalisme catholique est purement une institution d'action économique, sociale et religieuse. Il entend y être toujours strictement fidèle.

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien Melchers Croix d'Or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec



Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.



DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL